

AFFAIRE N° 21, \*

O B J E T : Demande de Participation Communale complémentaire pour la réalisation de 40 logements sociaux urbains - (Opération Léon-Dierx).

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT

Mesdames, Messieurs et chers Collègues,

Par délibération en date du 28 Octobre 1980, (affaire n° 12), vous avez bien voulu donner votre accord à la Société Immobilière du Département de la Réunion (S.I.D.R.) pour une participation communale d'un montant de 211 100 F en vue de la réalisation de 40 logements sociaux urbains - Opération Léon Dierx.

Cette opération prévue initialement au programme 1980 a été reportée à cette année par suite d'un manque de financement au titre de la Ligne Budgétaire Unique (L.B.U).

La S.I.D.R. a par conséquent modifié le coût estimatif du projet et c'est ainsi que le coût des V.R.D. passe de 633 400 F à 703 000 F et entraîne une participation communale de 234 000 F (soit 1/3 du coût).

C'est pourquoi la S.I.D.R. sollicite une participation complémentaire de :  
- 234 000 - 211 100 = 22 900 F.

Je vous demande donc Mesdames, Messieurs et chers Collègues,  
- de me donner votre accord pour une participation communale complémentaire pour l'opération envisagée.

- de m'autoriser à emprunter cette somme auprès de la C.D.C.

Je mets la question aux voix.

A D O P T E E A L ' U N A N I M I T E

---

\*

\*

\*